

Département de la Haute-Saône

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LURE

DOCUMENT DE CONCERTATION
(2ème concertation suite à l'avis des services et des personnes publiques associées)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de LYOFFANS

Document graphique
Centre de la commune au 1 / 2 000 ème

Plan en date du 05 avril 2017

Pièce n° 4.3.14

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire ;
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :

INITIATIVE Aménagement et Développement

0 m 20 m 40 m 80 m 100 m

Source : IGN, DDP, Datas de l'Etat, 2012 ; Plan cadastre actualisé en avril 2010

Légende

--- Limite de zones. - - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.

ZONES URBAINES

- U Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.
 - Ui Secteur de la U soumis à des risques d'inondations.
 - Uj Secteur de jardin soumis à des conditions particulières d'occupations des sols.
 - Un Secteur de la zone U soumis à des conditions particulières ou à des risques d'inondations par remontées de nappes ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas, PPS, ou PPR).
 - UX Zone urbaine à vocation d'activités économiques.
- ZONES A URBANISER**
- 1AU Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principale d'habitat.
 - 1AU... Secteur de la zone 1AU - Vocation principale d'habitat (cf. OAP jointe).

ZONES AGRICOLES

- A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- Ai Secteur de la zone A soumis à des risques d'inondations.
- An Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques).
- Ani Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques) et soumis à des risques d'inondations.
- Ab Secteur de la zone A soumis à des conditions particulières (abris de chevaux).

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
- Ni Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondations.
- NL Secteur de la zone N à vocation de loisirs.
- NLi Secteur de la zone N à vocation de loisirs et soumis à des risques d'inondations.

- Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.
- Exploitations agricoles.
- Emplacements réservés et numéro d'opération.
- Marge de recul pour l'implantation des constructions (impasse de la Tuillerie).
- ✳ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11.

Secteurs concernés par des risques et nuisances

- Canalisation de transport d'hydrocarbure liquide et zones de danger.
- Indices localisés (effondrement, doline, gouffre, source...).

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue au titre de l'article R. 123-111:

- Cours d'eau, plans d'eau.
- Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
14.1	Défense incendie	Commune	281 m²
14.2	Création d'espace vert	Commune	613 m²
14.3	Création de stationnement	Commune	195 m²
14.4	Passage canalisation	Commune	728 m²
14.5	Création de placette de retournement et de voirie	Commune	674 m²
14.6	Redimensionnement du système d'épuration	Commune	8 925 m²
14.7	Elargissement de voirie	Commune	59 m²

